



**FFSNW**

**AS DE LA GLISSE**

**REGLEMENT ET CAHIER DES CHARGES DE  
L'ETAPE FINALE DU DISPOSITIF FEDERAL**

**2026**



# LE CONCEPT

**La Fédération Française de Ski Nautique & de Wakeboard** organise un dispositif qui permettra à 20 jeunes de participer à un stage de glisse national (scindé en 2 lieux géographiquement différents) intitulé « **Les As de la Glisse**», réservé aux jeunes Français(es) **de moins de 12 ans**. Ce dispositif implique l'ensemble des acteurs du Ski Nautique, du Wakeboard et du Para ski.

**Ce dispositif n'est pas une compétition de plus**, telle que nous les connaissons, mais une série d'ateliers sur l'eau et hors de l'eau qui va permettre aux ligues, aux clubs et aux encadrants de mettre en avant certains jeunes pour leur qualités psychomotrices et leurs aptitudes à la pratique du ski nautique, wakeboard bateau et du Para Ski. Le but n'est pas de sélectionner des jeunes qui pratiquent déjà en compétition, mais de découvrir de nouveaux talents qui n'ont pas accès à la compétition et qui démontrent pourtant de grandes qualités.

Ce dispositif s'appuie également sur les ligues, à travers l'organisation de stages ou d'étapes régionales. L'objectif est que chaque ligue puisse accompagner un maximum de jeunes talents issus des clubs de son territoire, en vue de contribuer à la sélection des 20 meilleurs profils au niveau national. En complément, chaque candidat a la possibilité de transmettre une vidéo, réalisée avec un smartphone (un aller-retour), afin d'évaluer les compétences techniques du jeune participant.

Les candidatures proposées par l'encadrement de ces jeunes seront alors étudiées par le Jury (en concertation avec les présidents de ligues) qui retiendra les 20 plus gros potentiels. **Ces 20 jeunes (maximum) seront sélectionnés pour le premier stage « AS de la Glisse » en fin d'été.**

Suite à ce premier stage les **6 meilleurs continueront l'année suivante** et seront regroupés à nouveau lors d'un **2<sup>ème</sup> stage « AS de la Glisse »** la saison suivante.

Si cette idée vous plait et si vous connaissez un jeune qui répond aux critères cités plus haut, inscrivez-le, engagez-vous dans cette aventure, et aidez-nous à trouver le champion de demain !

# LE PROGRAMME

**La sélection pour les « AS de la Glisse » se fait via un dispositif, basé sur le nouveau programme des « Palo ».**

Du débutant à l'expert, les 7 Palo' définissent les étapes de l'évolution. Associés à une couleur, ils qualifieront les différents stades de progression qui guideront les jeunes talents vers les plus hautes marches des podiums ! **Pour être sélectionnable au stage national, il faut atteindre et valider au minimum le « Palo Bleu »**

## **Pré requis**

- La participation à une étape régionale est fortement recommandée
- Être licencié FFSNW de l'année en cours
- Avoir moins de 12 ans

**1/ 4 Juin au 1<sup>er</sup> Aout: inscriptions, ouverture du dispositif & envoi des listes des jeunes talents qui ont validé au minimum le « Palo Bleu ».**

Voici le formulaire d'inscription en ligne

Pour ceux qui le souhaitent, le partage d'une vidéo filmé par un smartphone est aussi possible. A déposer sur ce lien

**2/ 1<sup>er</sup> août : date limite d'envoi des listes de jeunes et délibération du jury « AS de la Glisse ».**

**Délibération et sélection par le jury des 20 sélectionnés (maximum) « AS de la Glisse ». (filles & garçons).**

**3/ 3 août : Publication sur le site [www.ffsnw.fr](http://www.ffsnw.fr) de la liste des 20 sélectionnés (maximum) pour le 1<sup>er</sup> stage national « AS de la Glisse ».**

**(Envoi des demandes de confirmation de participation au 1<sup>er</sup> stage national des « AS de la Glisse », par mail aux sélectionnés).**

## **3/ Les stages nationaux « AS de la Glisse ».**

Dans un souci de rapprochement géographique, deux stages seront réalisés, un dans l'Est et l'autre dans l'Ouest afin de limiter les déplacements et réduire l'impact environnemental de cet évènement.

- **Le 22 et 23 août : stage national n°1 « As de la Glisse » à Saint Pardoux**
- **Le 22 et 23 Août : stage national n°2 : « As de la Glisse » à Dijon**

A la suite de ces stages seront sélectionnés par un jury fédéral et les encadrants du stage 6 jeunes (maximum) qui intégreront :

**le stage national n°2 « AS de la Glisse » qui se déroulera la saison suivante.**

# INSCRIPTIONS DES JEUNES TALENTS

## ▪ COMMENT S'INSCRIRE ?

S'inscrire ici via le formulaire en ligne : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## • QUELS SONT LES CRITÈRES IMPOSÉS ?

Les jeunes talents, devront utiliser le système des « Palo » de la FFSNW disponible sur : <https://palo.nayluge.com>  
Au minimum pour être retenu, le jeune talent devra valider le niveau « Palo Bleu ».

## ▪ Comment valider le niveau Palo Bleu ?

3 épreuves vont composer ce niveau de Palo. Le slalom, les figures et le Saut (sans passage de tremplin)

### ■ SLALOM

Sortir de l'eau en monoski au premier essai



Effectuer 6 traversées du sillage en moins de 30 s



### ■ FIGURES

En bi ou en mono "figures", passer les vagues, enchaîner les derapages.



### ■ SAUT

Faire des sauts de vagues en ski de saut



Enchaîner 6 accélérations dans les vagues avec une position correcte



- Créez et connectez-vous à votre compte PALO.
- Débuter vos premiers passages de niveau.
- Attendez la validation du niveau par votre évaluateur.

# REGLEMENT DES « AS DE LA GLISSE »

## ARTICLE 1 – Éligibilité

Le dispositif des « As de la Glisse » est ouvert à tous les jeunes de nationalité Française de moins de 12 ans (la dernière année où un jeune est autorisé à concourir dans cette catégorie, est l'année de son 12<sup>ème</sup> anniversaire), filles et garçons, **n'ayant jamais participé à une compétition.**

Pour participer au dispositif et aux stages « AS de la Glisse », la licence FFSNW obtenue auprès de la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard par l'intermédiaire d'un club, sera nécessaire et obligatoire.

## ARTICLE 2 – Description

Les inscriptions aux « AS de la Glisse » seront ouvertes lundi 1er juin via le formulaire en ligne **« Inscription au dispositif, les « AS de la Glisse »** et communiqué au public.

Dès la fermeture des inscriptions (1er Aout), le jury délibèrera pour sélectionner les 20 jeunes (filles et Garçons de moins de 12 ans) pour le premier stage national des « AS de la Glisse » qui aura lieu fin le WE du 22 et 23 août 2026 à Saint Pardoux et 28/29 Aout à Dijon.

Chaque participant devra s'inscrire via le formulaire en ligne « **AS de la Glisse** » afin de participer au dispositif «AS de la Glisse » et être considéré comme "participant". Les participants étant tous mineurs, une autorisation parentale est nécessaire. Celle-ci est située en fin de formulaire. **Le formulaire comprend une autorisation parentale dont l'envoi valide la connaissance et l'acceptation des conditions par les parents ou tuteurs légaux.**

Chaque participant s'engage à fournir des informations exactes, réelles et sincères. Toute inscription en ligne non correctement renseignée pourra être considérée comme nulle.

1/ Lors de la 1<sup>ère</sup> sélection par le jury il sera retenu un maximum de 20 participants pour le premier stage national des « AS de la Glisse » (la répartition géographique des jeunes talents sur les lieux de stages est faite par la FFSNW). **Ces 20 jeunes sont les gagnants du dispositif les « AS de la Glisse ».**

2/ suite à ce stage national, la D.T.N. retiendra 6 jeunes pour un 2<sup>ème</sup> stage qui aura lieu la saison suivante.

## ARTICLE 3 – Sélection des finalistes pour le 1<sup>er</sup> stage national « AS de la Glisse ».

La D.T.N. sélectionnera les participants qualifiés parmi les listes de jeunes talents validé par les ligues démontrant le plus gros potentiel de « glisse » et « psychomoteur » pour intégrer à court terme le groupe national Détection.

La liste des participants qualifiés sera annoncée et publiée sur le site [www.ffsnw.fr](http://www.ffsnw.fr). Les participants qualifiés ainsi que leur Ligue Régionale et leur Club seront contactés personnellement par email (**email à renseigner dans le formulaire d'inscription**).

# REGLEMENT DES « AS DE LA GLISSE »

## **ARTICLE 4 - Participation**

Chaque concurrent qui souhaite participer au dispositif national «AS de la Glisse » s'engage à respecter toutes les règles présentées dans ce règlement. En cas de non-respect des règles et conditions générales des «AS de la Glisse » le concurrent sera éliminé du dispositif.

## **Lors des stages « AS de la Glisse » la FFSNW prendra en charge :**

Le coût de l'entraînement pour chaque participant sélectionné durant les journées de stage.

Le salaire, l'hébergement, les déplacements et la restauration de l'entraîneur et de son collaborateur, qui encadrent le stage les « AS de la Glisse ».

-  
**Tous les autres frais, de transport, d'hébergement ainsi que de restauration pour les enfants, les adultes accompagnants ou tous autres accompagnants supplémentaires ne seront pas pris en charge par la FFSNW.**

## **ARTICLE 5 - Droits & Protection des données**

Conformément aux articles 34, 36 et 45 (de la Loi du 6 janvier 1978, modifiée par une loi du 6 août 2004 au regard de la directive européenne du 24 octobre 1995 sur la protection des données), nous vous informons que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant, pour ce faire il vous suffira de vous adresser à la FFSNW, par l'envoi d'un email à l'adresse [ffsnw@ffsnw.fr](mailto:ffsnw@ffsnw.fr).

Pour obtenir plus d'informations à propos du dispositif, veuillez contacter :

**FFSNW**

Site web : [www.ffsnw.fr](http://www.ffsnw.fr)

[ffsnw@ffsnw.fr](mailto:ffsnw@ffsnw.fr)

-

# CAHIER DES CHARGES

## POUR LES SITES ACCUEILS DES STAGES

### Mise à disposition des installations suivantes :

Liste des hôtels disponibles (ou solutions d'hébergements) pour les participants et leur accompagnateur.

Proposition de restauration pour les repas (midis et gouters) sur site si faisable.

Site de pratique pour le ski nautique et Para ski (disponible 2 fois 3 heures par journée de stage).

Pilote ainsi que son bateau homologué pour les compétitions IWWF.

Ponton.

Slalom ou possibilité de positionner quelques bouées dans l'eau pour mettre en place certaines activités.

Emplacement pour organiser les ateliers « sol » (espace couvert) en cas de pluie ou de mauvais temps.

### Matériel activités nautiques :

Skis pour une pratique de débutant en slalom, figures et saut.

Planches de wakeboard et/ou Wake skate ...

2 ensembles, corde/palonnier, minimum.

Combinaisons enfants pour des gabarits de moins de 10 ans.

Gilets de flottaison homologués pour la pratique du ski nautique en France.

### Matériel ateliers sol\* pour le développement psychomoteur

Il est recommandé de détenir quelques uns de ces éléments afin de pouvoir réaliser des exercices psychomoteurs:

- Slack line.
- Tapis individuels de sol.
- Plots d'athlétisme.
- 6 gros ballons lestés de 1 à 5 klg maximum (diamètre différents).
- 3 cordes à sauter réglables.
- 3 ballons de gymnastique (swiss ball de 45, 55 et 65 cm de diamètre)
- 1 bossu (63cm de diamètre)
- 1 trampoline « rehab » (90 à 100cm de diamètre, 30 à 40 cm de hauteur).
- 1 trampoline classique de 3 à 5m de diamètre (si possible).
- 1 box jump en bois de 30 à 50 cm.
- Échelle de rythme de 4m minimum
- 3 ou 4 Haies basculantes de 30 à 60cm.
- 1 ballon de football.
- 3 cerceaux
- 1 corde à grimper (si possibilité d'installation).

\*Il est possible et recommandé d'ajouter du matériel de développement psychomoteur à cette liste qui n'est pas exhaustive.



FEDERATION FRANCAISE  
DE SKI NAUTIQUE  
ET DE WAKEBOARD

-  
Parc de Choisy-le-Roi  
Paris Val-de-Marne  
Plaine Sud  
Chemin des bœufs  
94000 Créteil

-  
Tél. 01 53 20 19 19  
ffsnw@ffsnw.fr

-  
[www.ffsnw.fr](http://www.ffsnw.fr)

